

25.03.2021 – 09:00 Uhr

Une réduction plus importante des primes d'assurance-maladie permettrait de lutter plus efficacement contre la pauvreté



Lucerne (ots) -

Depuis vingt ans, les primes d'assurance-maladie ont doublé. Les salaires et les réductions de primes n'ont pas suivi ce rythme. Pour les ménages à bas revenus, la charge n'est plus supportable. Dans le même temps, les réductions de primes servent de moins en moins de moyen de prévention de la pauvreté ; les cantons les utilisent souvent pour alléger la pression sur leurs budgets propres. Selon Caritas Suisse, il est urgent d'étendre les réductions de primes et de les concevoir davantage sur la base des besoins des personnes menacées de pauvreté.

Malgré les réductions de prime, les ménages à bas revenus doivent consacrer 14 % en moyenne de leur budget aux primes d'assurance-maladie. C'est plus qu'un mois et demi de salaire. De plus en plus de personnes se tournent donc vers Caritas parce qu'elles ne savent pas comment payer leurs primes. Les salaires stagnent, et le budget se resserre. Beaucoup choisissent une franchise maximale pour payer des primes moins élevées. Mais quand ces personnes tombent malades, elles renoncent à prendre rendez-vous chez le médecin, ou bien elles s'endettent pour se faire soigner.

La réduction des primes n'est pas suffisante

Ces dernières années, les réductions de primes n'ont pas suivi le même rythme que l'augmentation des primes d'assurance-maladie. Il est regrettable que les cantons utilisent une part de plus en plus importante des fonds destinés à la réduction de la prime d'assurance-maladie pour les bénéficiaires de l'aide sociale et pour les prestations complémentaires, allégeant ainsi leur propre budget. Cette manière de faire réduit comme peau de chagrin les fonds disponibles pour une prévention ciblée de la pauvreté. Un objectif que l'on pourrait atteindre en réduisant les primes d'assurance-maladie des ménages à faibles revenus qui ne dépendent pas encore de l'aide sociale et des prestations complémentaires. De nombreux cantons ont également réduit leur part de financement au détriment de la Confédération. Les ménages situés juste au-dessus du seuil de pauvreté, qui bénéficient de moins en moins de la réduction des primes d'assurance-maladie, sont donc ceux qui souffrent le plus de cette évolution. En outre, les différences entre les cantons sont considérables. Dans certains cantons, la charge moyenne des primes d'assurance-maladie pour les ménages à faibles revenus est de 19 %.

L'accès aux réductions de prime rendu plus difficile

Un grand nombre de personnes à bas revenus ne font pas valoir leur droit à la réduction des primes. Ces personnes ne savent pas qu'elles y ont droit, ou elles renoncent devant la complexité des formulaires à remplir. Résultat : elles vivent dans des conditions financières précaires. La plupart des cantons rendent inutilement difficile l'accès à la réduction des primes en exigeant des formulaires et en posant des délais. Sept cantons cependant montrent qu'il est possible de faire autrement et accordent automatiquement la réduction de la prime d'assurance-maladie aux personnes qui y ont droit.

Les primes d'assurance-maladie ne doivent pas contribuer à augmenter la pauvreté

Pour Caritas Suisse, il est clair que les dépenses de santé ne doivent pas représenter un risque de pauvreté. Il faut donc étendre les réductions de primes pour faire en sorte qu'elles soient abordables pour toutes et tous. Elles doivent également s'adapter aux besoins des personnes à faibles revenus. Il faut donc établir des objectifs contraignants en ce qui concerne la charge financière maximale que représentent les primes d'assurance-maladie. Caritas Suisse demande que cette charge ne dépasse pas le salaire mensuel d'un ménage. Et la réduction de la prime d'assurance-maladie doit être versée automatiquement aux personnes qui y ont droit.

Vous trouvez la nouvelle prise de position "Réduire les primes pour combattre la pauvreté " à propos des primes d'assurance-maladie sous www.caritas.ch/prises-de-position

Contact:

Aline Masé, responsable du Service de politique sociale, Caritas Suisse, répond à vos questions. Courriel : amase@caritas.ch, tél. 041 419 23 37.

Medieninhalte



Les ménages à faible revenu bénéficient de moins en moins de la réduction des primes d'assurance-maladie. / Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100000088 / L'utilisation de cette image est pour des buts rédactionnels gratuite. Publication sous indication de source: "obs/Caritas Schweiz / Caritas Suisse/Alexandra Wey"

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000088/100867724> abgerufen werden.